



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 22 mai 2018

Sommaire

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 30 mars 2018	699
2 - Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2018	699
3 - Local « Archives » à Abbeville	699
4 - Dématérialisation - Convention avec la Préfecture de la Somme	700
5 - Association Baie de Somme Saveurs - Désignation des représentants.....	700
6 - Adhésion au Club des Plus Belles Baies du Monde	701
7 - Budget 2018 – 1ère Décision modificative	702
Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - 8/1 - Subventions au Comité d'Entreprise.....	702
Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme	703
8/2 - Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant : assistant maître d'hôtel	703
Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme	703
8/3 - Remboursement de frais bancaires aux agents	703
8/4 - Adhésion à l'Amicale Sportive et Culturelle des Personnels de la Préfecture, du Département et de la Région (ASCPDR)	703
Plan Vélo Baie de Somme	704
9/1 - Autorisation donnée au Président de signer par anticipation des marchés	704
Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'Authie au lieu-dit Pont à Cailloux.	704
Plan Vélo Baie de Somme	706
9/2 - Autorisation donnée au Président de signer par anticipation des marchés - Marché relatif aux travaux concernant la restauration de l'infrastructure cyclable entre QUEND-PLAGE et FORT-MAHON-PLAGE.....	706
10 - PAPI BSA	708
Conventions Financières avec les EPCI.....	708
Approbation d'une convention type.....	708
Golf de Belle Dune	708
11 - Résidence « du Golf » et Résidence « Fairway »	708
Problèmes de balles	708
Club House du Golf de Belle Dune	709
12/1 - Travaux d'extension Lot n° 5 : Menuiserie intérieure – Plâtre isolation - Avenant n° 1	709
Club House du Golf de Belle Dune	710
12/2 - Travaux d'extension Lot n°6 : Electricité ventilation - Avenant n°1	710
Club House du Golf de Belle Dune	710
12/3 - Travaux d'extension Eclairage « merchandising » du Club House.....	710
Frange Nord de Quend.....	710
13 - Convention financière avec la commune de Quend et ..	710
compromis de vente avec Madame VASSEUR.....	710

14 /1 - Opérations d'Environnement - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme (FDC80)	711
14/2 - Opérations d'Environnement - Avenant à la Convention de transmission de données numériques du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard	712
14/3 - Opérations d'Environnement - Rapport d'information : Convention de partenariat pour le projet "Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides"	712
15 - Signalisation d'Information Locale le long de la route de découverte du Grand Site Baie de Somme (RD940) - Attribution du marché	713
16 - Implantation de mobiliers d'interprétation sur le territoire des communes du Grand Site de France Baie de Somme - Plan de financement prévisionnel.....	714
Rapport d'information	715
17 - Parc du Marquenterre - Cession d'une jument	715
18 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés	715
19 – Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er janvier au 31 mars 2018	717

Réunion du Comité Syndical du 22 mai 2018



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 16 avril 2018 s'est réuni le mardi 22 mai 2018 à la Salle Communale de Pendé sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président.

Membres : 30

Présents : 17

Nombre de Votants : 16

Nombre de Voix : 19

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Adjoint au Maire de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Conseiller Municipal de Ponthoile,
- Monsieur Thierry LECLERCQ, Conseiller Municipal de Pendé

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Nicolas MINEL, Direction de l'Appui aux Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Guy DE BOIVILLE

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Stéphane DECAYEUX
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS FRICOURT
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains

Sont également excusés

- Madame Flavie DUTRY, Directrice de l'Appui aux Territoires
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Chef de Service Comptable, Trésorerie d'Abbeville

RELEVES DE DECISIONS

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 30 mars 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 30 mars 2018.

2 - Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2018

Points suivants évoqués :

- Finances 2017 : présentation du Budget Annexe Destination Baie de Somme : chiffre d'affaires, résultats annuels,
- Ressources Humaines point 2017 et perspectives 2018,
- Plan de communication 2018,
- Perspectives 2018 par sites : Parc du Marquenterre, Maison de la Baie de Somme, musée Picarvie, Jardins de Valloires, Golf de Belle Dune, Aquaclub, le Cap Hornu Hôtel & Restaurant.

Au cours de la réunion, les membres du Conseil d'Exploitation se sont prononcés et ont émis un avis favorable sur le projet de Budget Primitif de Destination Baie de Somme 2018. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 30 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2018, dont le dossier de présentation a été consultable en séance.

Monsieur Bruno DALLE fait une présentation des résultats par sites.

3 – Local « Archives » à Abbeville

Les recherches d'un nouveau local se sont concentrées sur Abbeville pour faciliter le fonctionnement avec le siège. Un site proposé par le Conseil Départemental de la Somme répond à nos attentes. En effet, il est propriétaire d'un local Archives situé résidence ODA 8/10 rue Dumont à Abbeville sous l'EHPAD, qui accueillait à l'origine les archives du Tribunal.

La superficie du bâtiment est d'environ 260 m².

La valeur vénale de ce bien immobilier est évaluée à 39 000 €, soit 150 € du m².

Le montant des travaux et des mises aux normes est évalué entre 50 000 et 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ce projet d'acquisition de tout ou partie du Local « Archives ».

Madame BOURGAU, Maire du Crotoy demande à Monsieur HAUSSOULIER s'il n'y a pas assez de place dans les nouveaux locaux pour stocker les archives.

Monsieur HAUSSOULIER répond que non puisque tous les bureaux sont occupés par les agents.

4 – Dématérialisation - Convention avec la Préfecture de la Somme

La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité ou d'une obligation de transmission au représentant de l'État prévus à l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La durée de la convention est d'un an à compter de la date de signature.

Elle sera reconduite tacitement d'année en année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Préfecture de la Somme relative à la dématérialisation et a autorisé le Président à la signer.

5 - Association Baie de Somme Saveurs - Désignation des représentants

Par délibération en date du 23 février 2018, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'Association Baie de Somme Saveurs.

Il a été décidé que le Syndicat Mixte participe au bureau de cette Association afin de garantir la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers du territoire et assurer le lien avec les démarches engagées dans le cadre du programme de maintien de l'élevage en plaine maritime picarde et l'opération Grand Site de France Baie de Somme.

Monsieur DALLE indique que cette association est à l'initiative du Syndicat Mixte. Le souhait est de fédérer vers une marque Baie de Somme. Monsieur VOLANT souhaite en savoir davantage sur le fonctionnement de cette association et son objectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation de Monsieur Alain BAILLET en qualité de membre titulaire et de Monsieur Marc VOLANT en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de cette Association.

6 - Adhésion au Club des Plus Belles Baies du Monde

La Baie de Somme reconnue comme l'un des espaces maritimes des plus intéressants d'Europe est devenue une référence pour les autres baies par ses aménagements spécifiques.

Les conditions d'adhésion au Club sont les suivantes :

- faire l'objet de mesures de protection ;
- disposer d'une faune et d'une flore intéressante ;
- disposer d'espaces naturels remarquables et attractifs ;
- être connu et apprécié sur le plan local et national ;
- être emblématique pour la population locale ;
- avoir un certain potentiel économique.

Le Conseil Départemental souhaite que le Syndicat Mixte adhère à sa place en raison de sa notoriété pour la Baie de Somme. Le montant de la cotisation est de 2 264 €/an. Le Syndicat Mixte doit nommer trois délégués titulaires et suppléants pour siéger au Club des Plus Belles Baies du Monde.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que le Club des Plus Belles Baies du monde a toujours été porté par le Département de la Somme. Il est logique qu'aujourd'hui ce soit le Syndicat Mixte qui représente la Baie de Somme. Monsieur GORRIEZ pose la question de savoir si la Baie de Somme pourrait être reconnue à l'UNESCO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'adhésion du Syndicat Mixte au Club des Plus Belles Baie du monde en lieu et place du Conseil Départemental ainsi que d'autoriser le Président à payer la cotisation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé également, à l'unanimité, de procéder à la nomination de

trois membres titulaires :

- **Stéphane HAUSSOULIER**
- **Emmanuel MAQUET**
- **Jeanine BOURGAU**

trois membres suppléants :

- **Carole BIZET**
- **Alain BAILLET**
- **Marthe SUEUR**

pour siéger au Club des Plus Belles Baies du monde.

7 - Budget 2018 – 1ère Décision modificative

1 - Budget Principal – Inscriptions budgétaires complémentaires :

A - Pour permettre la comptabilisation de l'annulation des taxes de séjour forfaitaires suite à régularisation ou annulation des déclarations initiales sur les années antérieures pour 30 000 €, et pour permettre l'annulation des produits à recevoir sur exercices antérieurs à hauteur de 20 000 €, il est nécessaire de compléter l'inscription budgétaire initiale :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 50 000,00 €

à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : 50000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 30 000,00 €

à l'article 7362 « Taxe de séjour » : 30 000,00 €

B - Pour permettre la comptabilisation des écritures liées à la sortie des investissements cédés fin 2017, il est nécessaire de compléter l'inscription budgétaire initiale :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 5 620,00 €

à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » : 5 620,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 5 620,00 €

à l'article 7751 « Produits des cessions d'immobilisations » : 5 620,00 €

Le solde net de ces inscriptions nouvelles, s'élevant à 20 000 €, s'impute sur l'excédent de la section de fonctionnement constaté au BP 2018, lequel s'élèvera à + 290 587,84 € après prise en compte de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et d'émettre ces recettes.

Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - 8/1 - Subventions au Comité d'Entreprise

Le Syndicat Mixte envisage de reconduire le montant consacré à son action sociale et culturelle soit 14 868 €.

Les propositions discutées lors des réunions mensuelles de Comité d'Entreprise sont donc les suivantes :

- subvention de fonctionnement (soit 0,2 % de la masse salariale brute 2017) : 10 667 €,
- versement au Comité d'Entreprise pour les actions sociales et culturelles : 14 868 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser au Comité

d'Entreprise, la subvention de fonctionnement d'un montant de 10 667 € et la contribution aux actions sociales de 14 868 €.

Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - 8/2 - Cap Hornu : Hôtel*&Restaurant : assistant maître d'hôtel**

Suite à la réorganisation des équipes, je vous propose de créer le nouveau poste suivant :

→ **Un assistant maître d'hôtel** à temps complet en contrat à durée indéterminée à compter du 22 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un contrat à durée indéterminée avec ce salarié.

Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - 8/3 - Remboursement de frais bancaires aux agents

Suite à la remise tardive des fiches de paye par notre prestataire et en raison des ponts du mois de mai, le virement des salaires du mois d'avril qui sont habituellement payés avant la fin du mois sont arrivés sur le compte bancaire de certains salariés après le 8 mai.

Pour ne pas pénaliser les salariés concernés, je propose que la structure prenne en charge les frais bancaires (agios et/ou des intérêts de retard) occasionnés par ce paiement tardif.

Les remboursements seront réalisés sur présentation d'une copie du relevé bancaire ou de la facture ou d'une attestation de la banque des agents faisant apparaître ces frais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rembourser ces frais sur la base des justificatifs qui lui seront fournis par les salariés concernés.

Monsieur HAUSSOULIER demande aux membres du Comité Syndical s'il peut étendre cette délibération à l'ensemble des sites de Destination Baie de Somme.

Le Comité Syndical a décidé également, à l'unanimité, d'étendre la délibération à l'ensemble des sites de Destination Baie de Somme, si un retard de paiement venait à se reproduire.

Gestion du Personnel - Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

8/4 - Adhésion à l'Amicale Sportive et Culturelle des Personnels de la Préfecture, du Département et de la Région (ASCPDR)

Cette association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 a pour objet social :

- de développer des relations amicales et des liens de solidarité entre ses membres,

- de structurer, organiser, développer et favoriser toutes activités sportives, culturelles et de loisirs propres à réaliser ce but.

Le montant de la cotisation annuelle de la collectivité s'élève à 1 700 €.

Monsieur HAUSSOULIER indique que nous avons interrogé l'ensemble du personnel du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de l'adhésion du Syndicat Mixte à l'ASCPDR.

Plan Vélo Baie de Somme

9/1 - Autorisation donnée au Président de signer par anticipation des marchés - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'Authie au lieu-dit Pont à Cailloux.

En 2014, une mission de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour les travaux de construction d'un ouvrage de franchissement de l'Authie et des travaux de raccordement au réseau existant a été lancée en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

Le marché a été confié à un groupement d'entreprises.

Cependant, la mission n'a pu se poursuivre car le mandataire du groupement, le cabinet ECERP, a été placé en liquidation judiciaire.

Aussi, devant cette situation, le Syndicat Mixte est désormais contraint de relancer une consultation en application des articles 27 et 90 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Une publicité sera effectuée auprès du BOAMP.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur les sites Internet : baiedesomme.org, et achatpublic.com.

La date limite de réception des offres est le 25 mai 2018.

Les prestations démarreront dès notification du marché, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 1 240 000 € HT, en co maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte, Conseil Départemental du Pas-de-Calais est financé : SMBS GLP : 206 646 €, Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 206 646 €, Région Hauts de France : 206 708 € ; INTERREG Eurocyclo : 620 000 €.

La mission du prestataire est décomposée en tranches en application de l'article 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics :

- Tranche ferme :

Reprise APD et PRO + réalisation permis aménager

- ACT DCE
- ACT Analyse

- Tranche Optionnelle n°1 :
VISA renforcé V3, DET, AOR, OPC

Les critères d'attribution du marché seront hiérarchisés comme suit :

- 40% pour le prix des prestations ;
- 40% pour la valeur technique de l'offre ;
- 20 % pour le planning

Notation du critère prix des prestations :

Note de l'offre N = 40 x (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre N)

Notation des critères méthodologie :

Le mémoire technique sera noté sur 40 points selon les critères suivants :

- Adéquation de l'équipe affectée à la mission de maîtrise d'œuvre au regard de ses qualifications, ses compétences, de son mode de fonctionnement et de son organisation, notée sur 20 points :

- pas de précision ou équipe inadaptée (0 point)
- équipe générale ou insuffisamment adaptée (5 points)
- équipe suffisamment adaptée (12 points)
- équipe bien adaptée (20 points)

- Pertinence et précision de la méthodologie proposée pour la réalisation des différents éléments de mission, notée sur 20 points :

- pas de précision ou méthodologie d'exécution des missions inadaptée (0 point)
- méthodologie d'exécution des missions générale ou insuffisamment précise et pertinente (5 points)
- méthodologie d'exécution des missions suffisamment précise et pertinente (10 points)
- méthodologie d'exécution des missions bien précise et pertinente (20 points)

- Planning de réalisation sur 20 points

- Adéquation et pertinence du planning prévisionnel intégrant une énumération explicite de chaque phase composant les différentes missions et indiquant le temps passé par chacun des intervenants de l'équipe, sur site, dans les locaux du maître d'ouvrage ou dans les locaux du titulaire du marché de travaux, notée sur 10 points :

- planning non fourni ou inadapté et non pertinent (0 point)

- planning incomplet ou insuffisamment adapté et pertinent (2 points)
 - planning suffisamment complet, adapté et pertinent (5 points)
 - planning bien complet, adapté au projet, pertinent et reprenant l'ensemble des phases (10 points)
- Temps de présence sur le site durant la phase réalisation – Élément DET, notée sur 10 points :
- planning non fourni ou inadapté et non pertinent (0 point)
 - planning incomplet ou insuffisamment adapté et pertinent (2 points)
 - planning suffisamment complet, adapté et pertinent (5 points)
 - planning bien complet, adapté au projet, pertinent et reprenant l'ensemble des phases (10 points)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une passerelle de franchissement de l'Authie au lieu-dit Pont à Cailloux.

Plan Vélo Baie de Somme

9/2 - Autorisation donnée au Président de signer par anticipation des marchés - Marché relatif aux travaux concernant la restauration de l'infrastructure cyclable entre QUEND-PLAGE et FORT-MAHON-PLAGE

Depuis 2001, le Département de la Somme a transféré sa compétence « aménagement et gestion des pistes cyclables » au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard afin que ce dernier poursuive la réalisation du Plan Vélo Baie de Somme.

Le Plan Vélo Baie de Somme, inscrit dans l'EuroVelo n°4 (Roscoff/Kiev) et dans le schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes de Picardie, vient s'intégrer au projet de la Véloroute Vallée de Somme à Saint-Valery-sur-Somme.

Un programme de financement conjoint du Département, de la Région, du Syndicat Mixte et des communes de Quend et Fort-Mahon-Plage, à hauteur de 350 000 € HT, permet d'engager les travaux entre Quend-Plage et Belle Dune.

Un marché a été lancé selon la procédure adaptée prévue à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Une publicité a été effectuée le 9 avril 2018 auprès du BOAMP.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur les sites Internet : baiedesomme.org, et achatpublic.com.

La date limite de réception des offres est fixée au 4 mai 2018 à 12 h 00.

Les travaux démarreront dès notification du marché, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 350 000 € HT.

La mission du prestataire prendra en compte :

- la réalisation de travaux de construction de pistes cyclables ;
- la réalisation de travaux de pavage et de resurfaçage de chaussées ;
- la réalisation d'aménagement paysager d'espaces verts.

Le marché comprend une Prestation Supplémentaire : fourniture et pose de tables de pique-nique en béton et gabions.

Les critères d'attribution du marché seront hiérarchisés comme suit :

- 60% pour le prix des prestations ;
- 40% pour la valeur technique de l'offre ;

Notation du critère prix des prestations (avant pondération) :
Note de l'offre N = 10 x (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre N)

Notation des critères méthodologie :
Le mémoire technique sera noté sur 10 selon les critères suivants :

- Organisation de(s) l'équipe(s) travaux, nomination et définition précise du rôle de chaque intervenant sur le chantier, description des compétences de chacun, compétence des équipes selon les tâches (noté sur 10 coefficient 0.2)
- Mesures prises et modalités techniques de réalisation des travaux compte tenu des contraintes identifiées – environnement, travaux sur piste empruntée, etc. (noté sur 10 coefficient 0.3)
- Indications sur la provenance principale des fournitures, leur qualité, leur contrôle et les références des fournisseurs correspondants (noté sur 10 coefficient 0.1)
- Programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier (noté sur 10 coefficient 0.4)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif aux travaux de restauration de l'infrastructure cyclable entre Quend-Plage et Belle Dune, ainsi que les actes d'exécutions s'y rapportant.

10 - PAPI BSA - Conventions Financières avec les EPCI - Approbation d'une convention type

Les EPCI vont donc transférer, à compter de leur adhésion, au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, la compétence pour la mise en œuvre de la Stratégie Littorale et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (2016-2021).

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte doit mettre en œuvre les actions relevant des axes suivants :

- Axe 0 : Gouvernance du PAPI
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- Volet Erosion et gestion du cordon dunaire
- Volet relatif au territoire des falaises

Afin de pouvoir agir en qualité de maître d'ouvrage et de pouvoir financer la mise en œuvre de ces actions, le Syndicat Mixte a proposé la signature d'une convention financière avec les EPCI.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que la modification de nos statuts a pour objet de se mettre en conformité avec la Loi NOTRe et la GEMAPI. C'est pourquoi nous faisons adhérer les EPCI.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention type et a autorisé, le cas échéant, le Président à signer les conventions avec les EPCI.

Golf de Belle Dune

11 - Résidence « du Golf » et Résidence « Fairway » - Problèmes de balles

Une consultation de maîtrise d'œuvre concernant la modification de parcours : trou N°8 (et trou N° 10) a été lancée en date du 29 janvier 2018 en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27. Le dossier de consultation était téléchargeable sur les sites suivants : <http://www.baiedesomme.org> et <http://www.achatpublic.com> et <http://www.marchesonline.com>.

A la date limite du 19 février 2018 à 12h00, aucune offre n'a été réceptionnée.

La difficulté de mise en corrélation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre avec un projet d'adaptation limité du parcours d'un montant prévisionnel de travaux de 50 000 € HT demande de réexaminer la forme de la consultation et de pouvoir négocier directement une proposition d'études.

Celle-ci pourrait dans un premier temps se limiter aux missions suivantes :

- Etude APS et APD ;
- Coordination avec le directeur du golf et le green-keeper ;
- Réunions, plans variantes, plans préliminaires, plan de masse avant-projet ;
- Plans de principes terrassements arrosage ;
- Budget quantitatif- estimatif et planning de réalisation.

Monsieur DALLE expose le projet de déplacement du trou n° 8.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 15 voix pour et deux absentions (Mmes Temmermann (2 voix) et Ducrocq (2 voix)), d'autoriser le Président à entreprendre cette négociation, suivie de travaux pour modifier le trou n°8.

Club House du Golf de Belle Dune

12/1 - Travaux d'extension Lot n° 5 : Menuiserie intérieure – Plâtre isolation - Avenant n° 1

Le présent avenant n°1 porte sur l'intégration de persiennes orientables dans le double vitrage de la cloison vitrée du bureau de l'accueil du Club House et s'élève à 564 € HT, soit 676,80 € TTC.

En application de l'article 139 6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il représente une augmentation du prix de la prestation de 1,27%, portant le montant total du marché à 45 101,69 € HT, soit 54 122,03 € TTC.

En application de la loi du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit, l'obligation de recueillir l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 % est supprimée dès lors que le marché n'a pas été lui-même soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°5 portant sur les travaux d'extension du Club House du Golf de Belle Dune et autorisé le Président à le signer.

Club House du Golf de Belle Dune

12/2 - Travaux d'extension Lot n°6 : Electricité ventilation - Avenant n°1

Le présent avenant n°1 porte sur :

- des compléments à l'équipement informatique existant afin d'optimiser le fonctionnement et le service à la clientèle (écran, borne wifi, prises de chargement de téléphones...),
- l'installation d'un portique antiviol à l'entrée de la boutique.
- des alimentations électriques supplémentaires pour l'éclairage des vitrines et des marchandises, un écran, un bandeau led sur la banque d'accueil.

Le présent avenant s'élève à la somme de 1 919,00 €HT

En application de l'article 139 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il représente une augmentation du prix de la prestation de 13,66 %, portant le montant total du marché à 15 962,00 €HT, soit 19 154,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°6 portant sur les travaux d'extension du Club House du golf de Belle Dune et a autorisé le Président à le signer.

Club House du Golf de Belle Dune - 12/3 - Travaux d'extension Eclairage « merchandising » du Club House

Afin d'améliorer la présentation des marchandises, vêtements et matériels spécialisés, et optimiser les ventes il est proposé un éclairage spécifique des présentoirs ainsi que des vitrines par projecteurs ou spots sur rails ou patères.

Un devis a été demandé à l'entreprise Bonvoisin qui intervient sur le chantier en lot 6 : électricité et réalise les câblages et études de mise en valeur et choix de matériel en relation avec l'Architecte Zisseler et le décorateur Naudin. Le devis s'élève à 8 505,00 €HT. Il correspond à des luminaires adaptés à l'éclairage « merchandising » de type rails, spots, projecteurs et patères. Il ne comprend pas les deux luminaires de la banque d'accueil qui seront choisis ultérieurement.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à passer, sans mise en concurrence, une commande auprès de l'entreprise Bonvoisin pour le montant de 8 505,00 €HT.

Frang Nord de Quend - 13 - Convention financière avec la commune de Quend et compromis de vente avec Madame VASSEUR

Le projet d'aménagement de la Frange Nord de Quend est conjointement porté par le Syndicat Mixte et la Commune de Quend. Cette dernière contribue fortement à son financement.

Par délibération en date du 23 février 2018, le Comité Syndical m'a autorisé à signer un compromis de vente avec Madame VASSEUR pour un montant de 320 465 € (lot 4 parcelles XC n° 185, XB n° 50, AB n° 28, XC n° 184, XC n° 186) ainsi qu'une convention financière avec la Commune de Quend pour un montant de 320 465 €.

Dans le cadre de l'acquisition du foncier situé dans le secteur Est de la Frange Nord de Quend, entre l'îlot Renaissance / Les Cygnes et la Chapelle « Notre Dame des Pins », un compromis de vente doit également être signé avec Madame VASSEUR. Le prix est fixé à 375 680 €.

Les dépenses complémentaires à engager par le Syndicat Mixte sont estimées à 425 280 €, soit 375 680 € pour l'acquisition des biens appartenant à Madame VASSEUR et 49 600 € pour les frais notariés. Elles seront financées à 100 % par la Commune de Quend.

Une convention financière doit être signée ainsi qu'un compromis de vente pour un montant total de 696 145 €.

Le Syndicat Mixte sera propriétaire des terrains. En cas de non réalisation de la ZAC, les terrains seront rétrocédés à la Commune de Quend moyennant l'euro symbolique.

Monsieur HAUSSOULIER remercie Monsieur VOLANT de financer l'intégralité de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière avec la commune de Quend et autorise le Président à la signer. Il a autorisé également le Président à signer un compromis de vente avec Madame VASSEUR pour un montant total de 696 145 € et engager les frais notariés.

14 /1 - Opérations d'Environnement - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme (FDC80)

Après plusieurs échanges avec la Fédération des Chasseurs et dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences, il est proposé la mise en place d'une convention de partenariat.

Cette convention constitue le cadre général à partir duquel pourront être mises en place des actions spécifiques.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Somme et a autorisé le Président à la signer.

14/2 - Opérations d'Environnement - Avenant à la Convention de transmission de données numériques du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Une convention d'échange de données numériques avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais a été validée par le Comité Syndical du 6 décembre 2016. Cette dernière autorise le Groupe Mares, porté par le CEN Nord-Pas de Calais, à utiliser les données récoltées lors de l'étude du réseau de mares de la plaine maritime picarde afin de les intégrer dans la base de données régionale des mares.

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention de transmission de données numériques. Ce dernier précise les conditions de fourniture des données à un partenaire. Il autorise le CEN Normandie-Seine à obtenir et utiliser les données brutes du Syndicat Mixte.

Ce projet entre dans le cadre de l'action 20 du plan de gestion du site Ramsar de la Baie de Somme : "Partager les connaissances".

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention de transfert de données et a autorisé le Président à le signer.

14/3 - Opérations d'Environnement - Rapport d'information : Convention de partenariat pour le projet "Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides"

Les Ministères de l'Agriculture, de l'Agro alimentaire et de la Forêt, et de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer au travers d'une lettre de mission (12 juillet 2016) commune ont saisi le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) afin qu'ils mènent un travail d'expertise sur l'élevage extensif en milieux humides, activité économique primordiale pour le maintien de la biodiversité et les services rendus de ces milieux. Certains élus ont participé aux deux visites des rapporteurs en Baie. Le rapport «Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides» a été publié en novembre 2017.

Le rapport retient trois sites pilotes, considérés prêts pour mener à bien cette expérience. Ces derniers sont répartis sur trois régions différentes et présentent des situations différenciées aussi bien sur l'avancement de la réflexion, du contexte local et en termes de gouvernance : La Baie de Somme, le Marais de Brouage et les Marais du Cotentin et du Bessin. Le rapport recommande aussi la mise en place d'une animation nationale. Celle-ci sera assurée par le Forum des Marais Atlantiques(FMA).

Afin de trouver des financements, les sites ont répondu à un appel à projets du Réseau Rural National en associant l'ensemble des autres acteurs.

Les délais de constitution des dossiers étaient très courts (retour des documents signés par les différents partenaires pour le 9 mai 2018) et il s'agit pour l'instant d'une simple participation sans financement (cela pourrait cependant être possible pour 2019 et 2020). La charte du Réseau Rural National et la Convention de partenariat ont été signées.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

15 - Signalisation d'Information Locale le long de la route de découverte du Grand Site Baie de Somme (RD940) - Attribution du marché

Le projet de mise en œuvre comprend deux types de signalisation : la signalisation directionnelle non départementale (qui vise à guider l'utilisateur en déplacement) et la Signalisation d'Information Locale (qui complète la signalisation directionnelle par celles des services et équipements). En parallèle, un plan d'actualisation de la signalisation directionnelle départementale a été proposé.

Les prestations reprises à la consultation sont décomposées en 2 lots séparés :

✓ Lot 1 : fourniture, pose et dépose de matériel de signalisation de direction,

✓ Lot 2 : fourniture, pose et dépose de matériel de signalisation d'information locale.

Ces marchés seront conclus pour une durée d'1 an à compter de leur notification, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois.

5 offres ont été réceptionnées : 1 offre sur support papier et 4 offres dématérialisées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Partenaires financiers	Taux (%)	Montant (euros HT)	Montant (euros TTC)
Communauté d'Agglomération Baie de Somme	29%	42 316 €	50 779 €
CC Ponthieu Marquenterre	50%	72 824 €	87 389 €
CC Villes Sœurs	21%	30 913 €	37 096 €
TOTAL		146 053 €	175 264 €

Suite à l'analyse des offres qui a été réalisée par notre cabinet conseil Kadri Signal, je vous propose de retenir pour :

- le lot 1 : la société SIGNATURE pour un montant de 22 612,64 € HT
- le lot 2 : la société SIGNATURE pour un montant de 86 397,89 € HT

sous réserve, avant de notifier le marché, de la présentation d'échantillon par rapport à la gamme de mobiliers de signalétique et conformément à la charte attendue par le Comité de Pilotage qui se réunira le 13 juin 2018 et de

m'autoriser, le cas échéant, à signer le marché ainsi que toutes les pièces d'exécution s'y rapportant.

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que nous allons supprimer les panneaux disgracieux qui font l'objet de procès-verbaux. Dans le cadre de l'opération Grand Site le Syndicat Mixte doit mettre en place cette SIL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec la Société SIGNATURE pour les lots 1 et 2 ainsi que toutes les pièces d'exécution s'y rapportant sous réserve, avant de notifier le marché, de la présentation d'échantillon par rapport à la gamme de mobiliers de signalétique et conformément à la charte attendue par le Comité de Pilotage qui se réunira le 13 juin 2018.

16 - Implantation de mobiliers d'interprétation sur le territoire des communes du Grand Site de France Baie de Somme - Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de sa stratégie Grand Site Baie de Somme 2018-2023, le Syndicat Mixte souhaite décliner un schéma de signalétique d'interprétation, depuis les cœurs de sites et places de villages. Cette signalétique d'interprétation correspond aux mobiliers Grand Site dont 6 exemplaires sont déjà en place sur le territoire (Pointe de Routhiauville, le Crotoy, le Hourdel et la Route Blanche (2), Cayeux-sur-Mer).

Cette signalétique vise plusieurs objectifs :

- Valoriser le patrimoine local (environnement, architecture, histoire, traditions, etc.) ;
- Renforcer la lisibilité et promouvoir les offres de découvertes pédestres et cyclables du territoire (cartes d'itinéraires) ;
- Informer sur les services et équipements alentours (Relais d'Informations Services en lien avec la Signalisation d'Information Locale).

En 2018, le Syndicat Mixte souhaite, en concertation avec les communes, concevoir et assurer l'implantation de 10 mobiliers. La liste des communes reste à définir.

Le plan de financement global prévisionnel est quant à lui établi pour la conception et la fabrication de 30 mobiliers :

Partenaires financiers	Taux (%)		Montant (euros HT)	Montant (euros TTC)
SMBS-GLP (dotation d'investissement CD80)	30%		60 000 €	72 000 €
Communes du Grand Site de France	70%	37%	51 800 €	62 160 €
Fonds FEADER		63%	88 200 €	105 840 €
TOTAL			200 000 €	240 000 €

Monsieur HAUSSOULIER indique qu'il y a beaucoup de personne qui s'arrêtent pour observer ce style de mobilier. Il souhaiterait que l'on puisse faire une traduction des textes en anglais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de nos partenaires.

Rapport d'information

17 - Parc du Marquenterre - Cession d'une jument

Afin de limiter les frais de soin et d'entretien de la jument supportés par le Parc du Marquenterre, il est proposé de céder la jument au mieux disant après le dépôt d'une annonce sur les sites spécialisés.

Tenant compte de son état de santé et de son emphysème chronique, constituant un vice notoire, l'éventualité de céder la jument contre bons soins peut être envisagée après consultation.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Rapport d'Information

18 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Marché de fourniture et livraison de vêtements

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 36 000 €HT, conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, décomposé en trois lots chacun passé avec un ou plusieurs opérateurs économiques (trois au maximum) par lot, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 69 000 €HT tous lots confondus.

La date limite de réception des offres était fixée au 9 janvier 2018 à 12 heures.

Au vu du rapport d'analyse, consultable en séance, les marchés ont été attribués :

- Pour le lot 1, vêtements et accessoires textile promotionnels et personnalisables, aux sociétés FANYSTYLE (80 Ailly sur Noye), ALMA MATER (27 Bernay) et COQ EN PATE (75 Paris), qui ont présenté les trois offres économiquement les plus avantageuses ;
- Pour le lot 2, Accessoires textiles et fantaisie personnalisables, à l'entreprise FANYSTYLE (80 Ailly sur Noye) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

- Pour le lot 3, Articles textiles et accessoires de randonnée personnalisables, à l'entreprise FANYSTYLE (80 Ailly sur Noye) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
-

2. Marché de fourniture et livraison de jeux et jouets

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 50 000 €HT, conclu sous la forme d'un accord cadre/ marché à bons de commande, décomposé en quatre lots chacun passé avec un seul (lot1) ou un ou plusieurs opérateurs économiques (6 maxi pour lots 2 et 3, 3 maxi pour le lot 4), pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 69 000 €HT tous lots confondus.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21 décembre 2017 pour parution intégrale au BOAMP, à la plate forme dématérialisée achatpublic.com avec mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises sur le site Internet du Syndicat Mixte.

La date limite de réception des offres était fixée au 17 janvier 2018 à 12 heures.

Au vu du rapport d'analyse, consultable en séance, les marchés ont été attribués :

- Pour le lot 1, jeux et jouets en bois, à l'entreprise TABLETTERIE DES LACS (39 Pont de Poitte) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.
 - Pour le lot 2, peluches, aux sociétés WILD REPUBLIC (Danemark), NATURE PLANET (Danemark), KEYKRAFT (Grande Bretagne) et BASS & BASS (75 Paris), qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, complémentaires.
 - Pour le lot 3, jeux et loisirs créatifs, aux sociétés MC EXBRAYAT (95 Saint Leu la Forêt), DJECO (75 Paris), KEYKRAFT (Grande Bretagne), BIOVIVA (34 Montpellier) et HERITAGE (Grande Bretagne), qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, complémentaires.
 - Pour le lot 4, Activités nature : découverte et observation de la nature, aux sociétés BASS & BASS (75 Paris), NATURE PLANET (Danemark) et KEYKRAFT (Grande Bretagne), qui ont présenté les trois offres économiquement les plus avantageuses, complémentaires.
-

3. Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 €HT environ, conclu sous la forme d'un accord cadres/ marché à bons de commande passé avec un ou plusieurs opérateurs économiques (7 maximum), pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 69 000 €HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 14 décembre 2017 pour parution intégrale au BOAMP, à la plateforme dématérialisée achatpublic.com avec mise en ligne du DCE sur le site internet du Syndicat Mixte.

La date limite de réception des offres était fixée au 10 janvier 2018 à 12 heures.

Au vu du rapport d'analyse, consultable en séance, les marchés ont été attribués :

Aux sociétés : INTERFORUM (94 Ivry sur Seine), GISSEROT (29 Pouleherd), éditions de la SALAMANDRE (Suisse), LO DIFFUSION (23 Saint Priest la Feuille), SODIS-FED (77 Lagny sur Marne), ADRS (87 Jouac) et MARTELLE (80 Amiens) avec des offres complémentaires.

Le Comité Syndical a bien pris acte de l'ensemble de ces informations.

19 – Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er janvier au 31 mars 2018 – Syndicat Mixte

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Gardiennage et intervention sur les sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme d'avril à juin 2018	APPS (80)	Environ 23 000 €
	Achat d'une tarière thermique	SAS DELANNOY (80)	1 511,70 €
	Achat de tailles haie et tronçonneuses	LOXAGRI (80)	2 515,00 €
<i>Le Moulinet</i>	Etudes géotechniques	FONDASOL (80)	4 070,00 €
DESTINATION BAIE DE SOMME			
	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Diffusion de 28 000 exemplaires du dépliant commun	SEPT COM (59)	3 678,00 €
	Diffusion de 110 000 exemplaires du dépliant commun	France BROCHURES SYSTEMES (95)	6 845,00 €

	Achat de pochettes kraft pour boutique	PAPETERIE DU POITOU (86)	3 157,56 €
	Insertion publicitaire	C UTILE (59)	4 650,00 €
	Action de promotion, diffusion de dépliants et salons	SOMME TOURISME (80)	6 900,00 €
	Affichage à Berck-sur-Mer	CADRES BLANCS (61)	4 296,00 €
	prestations sur le site baie desomme.fr	NEURONNEXION (80)	3 114,77 €
	Insertion publicitaire dans le Journal d'Abbeville et l'Eclaireur	HEBDOS COMMUNICATION (27)	3 092,87 €
	Renouvellement et maintenance « sonic wall »	SERIAN (80)	1 461,49 €
	Hébergement du site Baiedesomme.fr	NEURONNEXION (80)	1 777,19 €
	Insertion publicitaire guide 2018	Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (80)	1 890,00 €
Maison de la Baie de Somme	Achat de portes manteaux	FORESTIER FRERES (80)	1 944,00 €
	Achat de timbres	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE (92)	1 512,00 €
Cap Hornu	Achat de peluches	Nature Planet APS (Danemark)	1 002,00 €
	Achat de plantes pour la cérémonie des vœux	TRANCART JARDINERIE (80)	1 378,00 €
	Remplacement de sèches cheveux	SOCOLDIS (59)	1 048,04 €
	Insertion publicitaire Agenda des Maires 2018	SPID Com (59)	1 000,00 €

	Achat d'une desserte réfrigérée inox	QUIETALIS (91)	1 361,40 €
	Repas du personnel	BOWLING DES DEUX VALLES (80)	1 411,71 €
	Location et utilisation du logiciel de réservation et de paiement en ligne « Réservit »	INTERFACE TECHNOLOGIES (13)	1 580,04 €
	Achat de matériels électriques	REXEL France (59)	1 307,87 €
	Location de vélos	TELINE SARL EOLIA (80)	3 574,46 €
	Location de fontaine pour eau gazéifiée	VH2O SARL (75)	1 020,00 €
<i>Jardins de Valloires</i>	Achat de peluches pour boutique	WILD REPUBLIC (Danemark)	1 680,00 €
	Achat de marchandises pour la boutique	ELEVEN CREATIONS (06)	1 740,00 €
<i>Parc du Marquenterre</i>	Achat de batterie pour le Gator John Deere	PAMM (80)	1 544,00 €
	Achat de vaisselle pour le restaurant	MCM EMBALLAGES (67)	1 231,26 €
	Installation et fusion de bases pour le logiciel de gestion GTS	IREC (86)	3150,00 €
<i>Aquaclub de Belle Dune</i>	Achat de carrelage pour le bassin	LUSTE Laurent (80)	1 071,00 €
	Achat de peinture pour le bassin extérieur et d'une scie sur table	MBS (80)	1 323,80 €
	Installation porte aluminium	PROFILS GLACES (80)	1 645,00 €

	Achat de produits pour la filtration de l'eau du bassin	EAU 2 (84)	7 591,50 €
	Achat de peluches	NATURE PLANET APS (Danemark)	1 290,00 €
	Capteur de débit, filtre diatomée et achat de pièces pour la filtration de l'eau du bassin	FELDMANN (59)	1 345,71 €
Golf de Belle Dune	Pro shop	ACUSHNET France (60)	19 529,40 €
	Achat de produits phytosanitaires pour gazon	LHERMITTE FRERES (62)	1 195,00 €

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Les délibérations ont été enregistrées en Sous-Préfecture d'Abbeville, en date du 5 juin 2018.

Le relevé de décisions a été approuvé,, par les membres du Comité Syndical en date

Stéphane HAUSSOULIER
Président